



## Décès au Vietnam : inscription dans le registre suisse de l'état civil

---

04/2022

### Documents à soumettre

---

- acte de décès original émis par Comité populaire du lieu, où la personne est décédée; Département de la Justice de la ville/province où la personne décédée portant de nationalité non-vietnamienne.
- documents d'identité suisses de la personne défunte (passeport & carte d'identité). Sur demande de la famille lors de la transmission, les documents annulés peuvent être restitués comme souvenirs.
- coordonnées d'une personne de contact de la famille survivante

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

### Traduction

---

Les documents qui ne sont pas dans une langue nationale suisse ou en anglais doivent être traduits par le Bureau de la Justice du Comité populaire du District concerné

### Légalisation

---

Tous les documents d'état civil étrangers doivent être légalisés avant d'être remis à la représentation suisse:

- Consular Section – Ministry of Foreign Affairs of the Socialist Republic of Vietnam  
40 Tran Phu, Hanoi  
Tel. 0084 (0)28 3799 3416
- Foreign Affairs Office of the Socialist Republic of Vietnam  
184 Bis Pasteur, District 1, HCMC  
Tel. 0084 (0)28 3822 4224

### Emoluments

---

L'inscription du décès dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.